



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article629>

# Feu vert à la loi de mobilité

- Actualité des luttes - Second degré -



Date de mise en ligne : vendredi 4 février 2011

---

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

---

### **Un article à lire dans le bulletin n°6 de SUD Education Lorraine.**

*La recette :*

*Prenez la contre-réforme des filières STI-STL,*

*Ajoutez l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État (JO n° 0174 du 30 juillet 2010),*

*Recouvrez le tout de la loi de mobilité des fonctionnaires,*

*Vous obtiendrez une préparation bien pratique pour supprimer des fonctionnaires, en particulier les plus indociles !*

Pas la peine de revenir sur le contenu des programmes et sur l'avenir de ces filières STI-STL. Sous couvert de rénovation pédagogique (ah la modernisation !), cette « réforme » a pour but l'économie budgétaire et donc la suppression massive de postes d'enseignants.

Mais n'offre-t-elle pas également l'occasion de tester la casse du statut de fonctionnaire ?

Finies les mutations par discipline par un système de points valable sur tout le territoire : bonjour les postes à profil "fourre-tout", en nombre limité. Que vont devenir les nombreux collègues enseignant actuellement en STI qui ne trouveront pas leur place l'an prochain dans le nouveau dispositif ? Environ 9 000 suppressions de postes sont prévues dans ces filières à la rentrée de septembre. Reconversion forcée dans une autre matière ? Déplacement vers un autre niveau d'enseignement ? Changement de fonction dans l'Éducation nationale ? Transfert dans une autre administration de la Fonction publique ? Le flou le plus total, angoissant pour les collègues, est entretenu.

Pour ceux qui enseigneront dans la filière rénovée, une phase d'adaptation de trois ans est prévue. Elle prévoit une formation en grande partie sous la forme d'une co-formation asynchrone sur Internet (Note du traducteur : Débrouillez-vous devant vos ordinateurs hors de votre temps de travail à partir des travaux de vos petits camarades qui ne maîtrisent pas plus les choses que vous.). Certains (beaucoup ?) ne parviendront pas à s'y faire.

Nous serons tous, prochainement, évalués chaque année par nos supérieurs hiérarchiques qui pourront formuler à l'issue de l'entretien annuel un conseil de mobilité (voir le JO n° 0174 du 30 juillet 2010). Que deviendront celles et ceux qui refuseront, trois fois de suite d'aller faire tout et n'importe quoi parfois loin de chez eux ? Il y a fort à parier que les collègues de STI-STL pourront prochainement nous renseigner sur la question. A moins qu'une prise de conscience collective et une levée massive de bouclier empêchent l'entrée en vigueur de la contre-réforme de la filière.